

République française
Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Septembre 2020

Nombre de Conseillers		Le 23 Septembre 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 16 Septembre 2020 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN, Maire
En exercice	29	
Quorum	15	
Présents	26	
Votants	29	

Présents : Messieurs Serge BALLAZ – Jacques BARBAZENI – Patrick BASSET – Christian CLEMENTI- Philippe CODDET – Michel DYEN – Daniel FAYRE – Robert FRAPPA – Sébastien JACOB - Hervé MARREC – Alain SAUREL – Philippe TOCHON et Mesdames Anne-Marie BAROUTI – Maud BEGGIORA-COHEN- Christine BERTHET-ZOTTINO - Christèle BLAMBERT – Nathalie CRAGNOLINI– Anne-Marie DIOT (PINORINI) – Annie DUCHATEL – Nicole DURAND- Elisabeth FENESTRAZ – Patricia MAFFRE-DEPROST – Nathalie MIEGE – Lorène TROTTO -Axelle VILLIEN

Pouvoirs : Monsieur Pascal MORMEX donne pouvoir à Monsieur Alain SAUREL – Madame Marie DUPRAZ donne pouvoir à Monsieur Michel DYEN – Madame Monique CHAPPERON donne pouvoir à Madame Christine BERTHET-ZOTTINO

Absents : /

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BASSET

Délibération N° 04

OBJET : COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle de la liste électorale est instituée dans chaque commune. Elle est nommée par le Préfet pour 3 ans et s'assure de la régularité de la liste électorale et statue sur les recours administratifs.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale

Compte tenu d'une part de ces dispositions, et d'autre part de la démission de M. Gérard BLAKE, ainsi que de l'utilité de désigner des suppléants, et sous réserve de l'acceptation des intéressés, sa composition théorique est la suivante :

	Liste majoritaire	Liste minoritaire
Titulaires	Elisabeth FENESTRAZ Hervé MARREC Patrick BASSET	Alain SAUREL Christine BERTHET-ZOTTINO
Suppléants	Lorena TROTTO	Monique CHAPPERON

LE CONSEIL MUNICIPAL :

COMMUNE : SAINT-ALBAN-LEYSSE

Délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2020 – suite 1 de la délibération n° 04 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de cette composition qui sera proposée à Monsieur le
Préfet.

Reçu en préfecture	Le 28 septembre 2020
Affiché, publié ou notifié	Le 28 septembre 2020
Certifié exécutoire	Le 28 septembre 2020

Le Maire



Michel DYEN

Michel DYEN

Le Maire,

POUR COPIE CONFORME,